N° 140. Vendredi 13 Juin 1845. 16me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

| | La Haye. | Provinces. |
|---|---|---|
| Pour un an. | 26 fl. | 30 fl. |
| » six mois. | 14 » | 16 » |
| » trois mois | 7 » | 8 » |

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, N° 747.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

## *LA HAYE*, 12 *Juin*.

FINANCES DE FRANCE. — BUDGET DE 1846.

Dans notre journal d'avant-hier nous avons donné, d'après le *Constitutionnel*, un rapprochement entre les chiffres du budget actuel de la France et de ceux du budget sous la Restauration. Ce journal publie aujourd'hui sur le budget de 1846 un second article, que nous reproduisons ci-après :

« Nous continuerons à éclairer, à la pâle lueur du rapport de la commission, la voie fatale où le ministère s'enfonce chaque jour davantage, et au bout de laquelle, si l'on n'y prend garde, une catastrophe nous attend.

Ce qui doit frapper tout d'abord les amis de la grandeur nationale, c'est l'affaiblissement relatif qui résulte pour la France d'une situation financière compromise. Tandis que depuis six ans nous soldons régulièrement tous nos budgets par des déficits, et qu'il est impossible d'entrevoir le terme de cet état de choses, nous avons vu récemment l'Angleterre se ménager un excédant de revenu de plus de 80 millions et les Etats-Unis obtenir, sur un budget de 150 millions, une plus-value de 38 millions de recettes sur les dépenses. L'*Income-tax* est dans les mains de sir Robert Peel une machine financière d'une incalculable puissance, au moyen de laquelle le cabinet britannique peut, en temps de paix, dégrever la production industrielle des charges qui nuisent à ses développemens et pourrait, en temps de guerre, supporter sans embarras, sans recours au crédit, les plus énormes dépenses. C'est avec de tels moyens d'action que ces deux grands états marchent avec assurance, avec résolution, dans les voies d'une politique d'agrandissement, au risque de s'y heurter l'un contre l'autre, au point où leurs prétentions respectives sont en conflit. Nous, au contraire, quelles sont nos ressources en réserve, quand, au milieu des circonstances les plus prospères, nous ne pouvons suffire aux besoins de l'état de paix ? Les faits ne répondent que trop péremptoirement à cette question, qu'on ne peut poser sans concevoir de justes alarmes sur l'avenir du pays.

Les chambres ont réglé récemment les comptes de 1842. Le montant des dépenses de cette année fut à peu près le même que le chiffre prévisionnel de 1846 ; mais il ne faut pas oublier que ce chiffre n'est qu'un devis très incomplet, auquel les crédits supplémentaires ajouteront, suivant l'invariable usage, 60 à 80 millions. Or, en comparant les faits consommés, en 1842, avec les chiffres prévus pour 1846, nous trouvons que, depuis cinq ans, le pied effectif de l'armée a été réduit de 42,000 hommes ; le personnel de la flotte est descendu de 36,000 à 26,000 marins ; la dépense des fortifications de Paris, qui s'est élevée, en 1842, à 42 millions, ne figure plus au budget de 1846 que pour un simple reliquat de 12 millions. Depuis cinq ans, la dette viagère s'est réduite par les extinctions, d'environ 3 millions, le produit des cautionnemens a été diminué de 2 millions ; la Légion d'Honneur, qui recevait un supplément de 800,000 fr. de dotation, a cessé d'être à la charge du budget. Le département de l'intérieur a été grevé, en 1842, de plus de 1,500,000 fr. de dépenses extraordinaires pour les obsèques de M. le duc d'Orléans, le tombeau de Napoléon et les travaux de la chambre, dépenses qui n'ont pas d'analogues dans le budget. Par suite de ces circonstances et de quelques autres moins importantes, on peut porter à 75 millions au moins les dépenses qui ont naturellement disparu depuis 1842, sans que l'on puisse savoir gré à personne. Examinez pourtant le total du budget de 1846, mettez-le en regard des dépenses de 1842, et vous trouvez, quoi ? précisément les mêmes chiffres, 1,302 millions de dépenses ordinaires, 120 millions de travaux extraordinaires.

» Les dépenses disparues ont donc été remplacées par une somme égale de dépenses nouvelles. Reste à savoir si celles-ci sont toutes utiles ou indispensables au même degré. Les fonds avec lesquels nous entretenions, en 1843, 42,000 hommes et 10,000 marins de plus que ne le comporte le budget de l'année prochaine, sont en partie absorbés aujourd'hui par une augmentation d'environ 21 millions sur la charge de la dette consolidée ; c'est-à-dire qu'à des éléments de force nationale est venu se substituer un nouveau principe d'affaiblissement. Nous avons augmenté d'environ 1 million 600,000 fr., dans la même période, la dotation du clergé, ce qui n'empêche pas les évêques de crier à la persécution. Les conquêtes de M. Guizot dans l'Océanie, Mayotte, etc., ont ajouté au budget une dépense d'environ 2 millions et demi, sans parler de l'indemnité Pritchard. Les frais de perception correspondant à l'accroissement des produits de l'impôt, occasionnent une charge supplémentaire de 4 à 5 millions.

» Le surplus des fonds restés libres, par comparaison avec les dépenses de 1842, a été absorbé par des créations ou des extensions de services au sujet desquelles la commission du budget s'écrie douloureusement :

« A voir ce que chacun réclame chaque année, on serait » tenté de croire que chacun aussi demande sa part de ce grand » fonds commun que des produits inespérés semblent laisser dis» ponible au moment où se prépare le budget. C'est ainsi que » sur 26 millions d'augmentation de dépenses proposés pour » 1846, on peut porter à plus de 12 millions les demandes d'al» locations nouvelles pour étendre ou créer de nouveaux ser» vices ou de nouveaux emplois, améliorer des positions, aug» menter des traitemens ; demandes dont une partie pouvait être » ajournée. »

» Ainsi, de toutes parts, le système actuel aboutit à des impossibilités, dont la plus flagrante est celle de supporter les déficits qui s'accumulent. L'année dernière on pouvait espérer que les budgets finiraient par s'équilibrer : Au déficit de 108 millions, résultat de l'exercice 1842, succédait celui de 1843, réduit à moins de 40 millions, et celui de 1844, évalué à 24 millions ; il y avait quelque chose de rassurant dans cette décroissance progressive. Mais voilà que, pour l'exercice courant, qui n'est pas encore à moitié révolu, l'on calcule déjà une insuffisance de 62 millions, susceptible, il est vrai, de s'atténuer d'une vingtaine de millions par la plus-value de recettes, mais qui, d'autre part, s'accroîtra inévitablement des 16 millions réclamés pour la marine, par suite du traité relatif au droit de visite et de toutes les autres éventualités de dépenses qui peuvent survenir. En somme, les déficits accumulés jusqu'à ce jour, montent à 624 millions de francs, seulement pour le service ordinaire.

» Quant au service extraordinaire, les crédits accordés ou demandés jusqu'à ce jour s'élèvent à 839 millions, dont 318 millions dans la session actuelle seulement. Il rentrera au trésor, il est vrai, 205 millions par suite de la concession de quelques lignes de chemins de fer, moyennant le remboursement des avances faites par l'état. Mais on annonce d'autre part des demandes ultérieures de fonds s'élevant à 243 millions. Il y aura donc en définitive une somme de dépenses de 867 millions, sans autre gage que les réserves de l'amortissement, absorbées déjà pour une dizaine d'années.

» La commission du budget avertit M. le ministre des finances qu'en marchant dans cette voie, il engage moralement sa responsabilité ; mais M. Laplagne est fondé à répondre qu'il dépend de la chambre de ne pas l'y suivre, que la chambre et le ministère sont solidaires d'un système qui ne peut se soutenir que par la corruption et la captation des intérêts, pratiquées sur la plus grande échelle ; que ce système a besoin pour vivre de satisfaire aux dépens du trésor tous les appétits locaux et individuels, et qu'il n'y a pas à marchander avec eux.

» En attendant, après la négociation d'un emprunt de 290 millions, le trésor reste encore sous le poids d'une dette flottante de 523 millions, dont 478 millions productifs d'intérêts au taux moyen de 3¾ p. c. La commission déclare n'avoir pas d'objections à faire à cet égard. Nous avons, nous, à faire remarquer que la dette consolidée en 3 p. c. ne représente qu'un intérêt de 3½ p. c., et que c'est une anomalie rare et significative de voir le trésor payer l'intérêt de la dette exigible plus cher que celui de la tête perpétuelle. C'est un symptôme du plus fâcheux augure, qui signale, mieux que tout ce que l'on pourrait dire, la surcharge imposée au trésor par des engagemens de plus en plus lourds, et la mauvaise administration des finances. »

---

Le prince Henri des Pays-Bas est arrivé le 8 juin à Leith, à bord de la frégate *le Rhin*, commandée par S. A. R.

---

Les membres de la Première Chambre des Etats-Généraux sont convoqués pour le 17 de ce mois.

---

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg contient le correspondance suivante :

D'après des nouvelles positives de Naples, l'ambassadeur français près de cette cour, M. le duc de Montebello, dont les journaux français ont annoncé à tort l'arrivée à Paris, travaille sans relâche à décider le roi de Naples à donner son consentement au mariage du comte de Trapani avec la reine d'Espagne. On dit que la reine-mère se montre favorable à ce projet du gouvernement français, bien que le prince se soit à différentes reprises prononcé formellement contre cette alliance.

Ce qu'il y a de curieux dans tout cela, c'est qu'il a été tenu ces jours derniers, relativement à ce projet, une conférence, à laquelle n'était pas présent l'ambassadeur d'Espagne, le duc de Rivas, qui paraît en général ne se soucier nullement de toute cette affaire.

---

Une feuille allemande assure, contrairement à tout ce que l'on a dit jusqu'à ce jour, que le gouvernement prussien se prononcera, lors du prochain congrès douanier, pour le maintien du régime qui est actuellement en vigueur dans les états du *Zollverein*. Le plénipotentiaire prussien, ajoute cette feuille, ne proposerait l'augmentation des droits d'entrée que pour un seul article, les fils de lin, que l'on frapperait d'un droit de quatre thalers, et auxquels on accorderait, à la sortie, une prime de trois thalers. M. de Roenne, directeur du bureau du commerce, aurait fait, s'il faut s'en rapporter à ce journal, de vains efforts pour décider le cabinet de Berlin à se rallier ouvertement au système de protection en matière de commerce et d'industrie. Quant aux vœux exprimés par les industriels convoqués à Berlin, ils n'auraient pas été écoutés. Cette nouvelle, comme on voit, contredit tous les renseignemens publiés depuis plusieurs mois par les feuilles allemandes ; il faut donc en attendre la confirmation. Il est, du reste, très-probable qu'elle est exagérée.

---

D'après une correspondance du Mein adressée à la *Gazette de Cologne*, il paraît que conformément au vœu exprimé par le gouvernement français, des conférences s'ouvriraient prochainement à Paris au sujet des affaires de Suisse. On y arrêterait les instructions à donner aux représentans des grandes puissances près le gouvernement helvétique. Si des conférences importantes étaient rendues nécessaires plus tard par les événemens, elles se tiendraient à Fribourg, à Rastadt ou dans une des villes voisines de la Suisse.

---



# LE JUIF ERRANT. (1)

HUITIÈME VOLUME.

## Le Choléra.

CHAPITRE XIX.

### Les aveux (*Suite*).

Cette pensée d'abord si pénible : que Mlle de Cardoville était instruite de son amour pour Agricol, se transforma bientôt dans le cœur de la Mayeux, grâce aux généreux instincts de cette rare et excellente créature, en un regret touchant, qui montrait tout son attachement, toute sa vénération pour Adrienne.

« Peut-être, — se disait la Mayeux, — vaincue par l'influence que la bonté de ma protectrice exerce sur moi, je lui aurais fait un aveu que je n'ai jamais fait à personne, un aveu que, tout-à-l'heure encore, je croyais emporter dans ma tombe ! ... c'eût été du moins une preuve de ma reconnaissance pour Mlle de Cardoville ; mais malheureusement me voici privée du bonheur de confier à ma bienfaitrice le seul secret de ma vie. Et d'ailleurs, si généreuse que soit sa pitié pour moi, si intelligente que soit son affection, il ne lui est pas donné, à elle si belle, si admirée, il ne lui est pas donné, dis-je, de comprendre ce qu'il y a d'affreux dans la position d'une créature comme moi, cachant au plus profond de son cœur meurtri, un amour aussi désespéré que ridicule. Non,.. non ; et malgré la délicatesse de son attachement pour moi, tout en me plaignant, ma bienfaitrice me blessera sans doute, car les *maux frères* peuvent seuls se consoler... Hélas ! pourquoi ne m'a-t-elle pas laissée mourir ? »

Ces réflexions s'étaient présentées à l'esprit de la Mayeux aussi rapides que la pensée. Adrienne l'observait attentivement : elle remarqua soudain que la jeune ouvrière, jusqu'alors de plus en plus sereine, s'attristait de nouveau, et exprimaient un sentiment d'humiliation douloureuse, Effrayée de cette rechute de sombre accablement, dont les conséquences pouvaient devenir funestes, car la Mayeux, encore bien faible, était pour ainsi dire sur le bord de la tombe, — Mlle de Cardoville reprit vivement :

— Mon amie... ne pensez-vous donc pas comme moi... que le chagrin le plus cruel .. le plus humiliant même est allégé... lorsqu'on peut l'épancher dans un cœur fidèle et dévoué ?

— Oui, mademoiselle, — dit amèrement la jeune ouvrière ; — mais le cœur qui souffre et en silence devrait être seul juge du moment d'un si pénible aveu... Jusque-là il serait plus humain peut-être de respecter son douloureux secret,... si on l'a surpris.

— Vous avez raison, mon enfant, — dit tristement Adrienne, si je choisis ce moment presque solennel, pour vous faire une bien pénible confidence,... c'est que, quand vous m'aurez entendue, vous vous rattacherez, j'en suis sûre, d'autant plus à l'existence, que vous saurez que j'ai un grand besoin de votre tendresse,.. de vos consolations,.. de votre pitié...

A ces mots, la Mayeux fit un effort pour se relever à demi, s'appuya sur sa couche, et regarda Mlle de Cardoville avec stupeur.

Elle ne pouvait croire à ce qu'elle entendait ; loin de songer à forcer où à surprendre sa confiance, sa protectrice venait, disait-elle, lui faire un aveu pénible, et implorer ses consolations, sa pitié... à elle... la Mayeux.

— Comment ! — s'écria-t-elle en balbutiant, — c'est vous, mademoiselle, qui venez...

— C'est moi qui viens vous dire :... Je souffre,... et j'ai honte de ce que je souffre... Oui... — ajouta la jeune fille avec une expression déchirante, — oui de tous les aveux, je viens vous faire le plus pénible... j'aime ! et je rougis... de mon amour.

— Comme moi...

S'écria involontairement la Mayeux, en joignant les mains.

— J'aime... — reprit Adrienne avec une explosion de douleur longtemps contenue : — Oui, j'aime,... et on ne m'aime pas.. Et mon amour est misérable, est impossible ;... il me dévore,... il me tue... et je n'ose confier à personne... ce fatal secret.

— Comme moi...

Répéta la Mayeux, le regard fixe.

— Elle... reine... par la beauté, par le rang, par la richesse, par l'esprit,... elle souffre comme moi ;... — reprit-elle. — Et comme moi, pauvre malheureuse créature,... elle aime,... et on ne l'aime pas...

— Eh bien !... oui... comme vous... j'aime,... et l'on ne m'aime pas... — s'écria mademoiselle de Cardoville, — avais-je donc tort de vous dire, qu'à vous seule je pouvais me confier... parce qu'ayant souffert des mêmes maux, vous seule pouviez y compâtir ?

— Ainsi... mademoiselle, — dit la Mayeux en baissant les yeux et revenant de sa profonde surprise, — vous saviez...

— Je savais tout, pauvre enfant ;... mais jamais je ne vous aurais parlé de votre secret, si moi-même... je n'avais pas eu à vous en confier un plus pénible encore ;... le vôtre est cruel, le mien est humiliant... Oh ! ma sœur, vous le voyez, — ajouta mademoiselle de Cardoville avec un accent impossible à rendre ; — le malheur efface, rapproche, confond ce que l'on appelle... les distances. Et souvent ces heureux du monde que l'on envie tant, tombent, par d'affreuses douleurs, hélas ! bien au-dessous des plus humbles et des plus misérables, puisqu'à ceux-là ils demandent pitié... consolation.

Puis essuyant ses larmes qui coulaient abondamment, mademoiselle de Cardoville reprit d'une voix émue :

— Allons, sœur ;... courage, courage,... aimons-nous, soutenons-nous ; que ce triste et mystérieux lien nous unisse à jamais.

— Ah ! mademoiselle, pardonnez-moi. Maintenant que vous savez le secret de ma vie, — dit la Mayeux en baissant les yeux et ne pouvant vaincre sa confusion, — il me semble que je ne pourrai plus vous regarder sans confusion.

— Pourquoi ? parce que vous aimez passionnément M. Agricol, — dit Adrienne ; — mais alors, il faudra donc que je meure de honte à vos yeux, car, moins courageuse que vous, je n'ai pas eu la force de souffrir, de me résigner de cacher mon amour au plus profond de mon cœur ! Celui que j'aime, d'une amour désormais impossible, l'a connu, cet amour,... et il l'a méprisé... parce que me préférer une femme dont le choix seul serait un nouvel et sanglant affront pour moi,... si les apparences ne me trompent pas sur elle... Est-ce vous de baisser les yeux ?

— Vous dédaignée ... pour une femme indigne de vous être comparée ?... Ah ! mademoiselle, je ne puis le croire ! s'écria la Mayeux.

— Et moi aussi, quelquefois, je ne puis le croire, et cela sans orgueil, mais parce que je sais ce que vaut mon cœur ... Alors je me dis : Non, celle que l'on me préfère, a, sans doute, de quoi toucher l'âme, l'esprit et le cœur de celui qui me dédaigne pour elle.

— Ah ! mademoiselle, si tout ce que j'entends n'est pas un rêve ... si de fausses apparences ne vous égarent pas, votre douleur est grande !

— Oui, ma pauvre amie,... grande,... oh bien grande et pourtant maintenant, grâce à vous, j'ai l'espoir que peut-être elle s'affaiblira, cette passion funeste ; peut-être trouverai-je la force de la vaincre,... car lorsque vous, saurez tout, absolument tout,... je ne voudrai pas rougir à vos yeux,.. vous, la plus noble, la plus digne des femmes,... vous,... dont le courage, la résignation sont et seront toujours pour moi un exemple.

— Ah ! mademoiselle,... ne parlez pas de mon courage, lorsque j'ai tant à rougir de ma faiblesse.

— Rougir ! mon Dieu ! toujours cette crainte ? Est-il au contraire, quelque chose de plus touchant, de plus héroïquement dévoué, que votre amour ? Vous rougir ? Et pourquoi ? Est-ce d'avoir montré la plus sainte affection

(1) Voir le *Journal de La Haye*, d'hier.

## Les élections en Belgique.

Nous donnons ci-après les résultats des élections belges du 10 juin :

*Bruxelles.*

*Candidats de l'opposition.* MM. De Brouckere, Lebeau, Verhaegen, Orts, Rogier, Anspach et De Bonne.

*Candidats ministériels.* MM. Van Volxem, Van der Elst, Claes de Lembecq, Lebeau, Meens et Coghen.

Tous les candidats de l'opposition ont été élus.

A Nivelles, ont été élus MM. de Mérode, Mercier et Jonet. — A Louvain, MM. d'Anethan, de Lacoste, Deman et Vanden Eynde. — A Malines, MM. Scheyven, Mast de Vries et Henot. — A Tournhout, MM. Alberic Dubus et Dubus aîné. — A Bruges, MM. Paul Devaux, Coppieters, Maertens et Roels. — A Ostende, M. Donny. — A Thielt, MM. De Foere et De Roe. — A Courtrai, MM. van Custem, De Muelenaere et De Haerne. — A Dixmude, M. De Breyne-Peelaert. — A Furnes, M. Clep. — A Ypres, MM. Biebwyck et Malau. — A Namur, MM. Fallon, Garcia et Brabant. — A Dinant, M. Pirson. — A Philippeville, M. Baillet-Latour. — A Marche, M. Orban. — A. Roulers, MM. Rodenbach et Walkaert.

---

Voici les réflections que le *Journal de Bruxelles* fait au sujet des élections :

«Quoi qu'il arrive, écrivions-nous hier matin, nous pourrons toujours dire que nos intentions étaient pures et que notre honneur est sauf. Ces paroles, nous pouvons les répéter aujourd'hui que le résultat des élections de Bruxelles peut être apprécié de tout le monde.

La lutte électorale a été forte, ardente, acharnée. A quels moyens nos adversaires n'ont-ils par eu recours pour assurer leur succès? Quelles promesses menteuses n'ont pas été faites, qui ont été lâchement violées au moment décisif? Nous pourrions révéler bien des incidens honteux du drame électoral qui s'est joué à Bruxelles. Jetons, pour le moment, un voile sur ces turpitudes.

Quel a été le caractère général de la lutte dans la capitale? On ne peut le dissimuler : elle a été surtout, et avant tout, dirigée contre le libéralisme modéré. Aussi le résultat du scrutin lui a-t-il été spécialement hostile : c'est de son sein que sortaient les candidats évincés, c'est parce qu'ils appartenaient au libéralisme modéré qu'on s'est obstiné avec tant d'acharnement à les proscrire.

Mais cette obstination même, mais le but que poursuivaient nos adversaires avaient tracé de rigueur notre ligne de conduite. Il ne nous était pas possible de ne pas appuyer la réélection de MM. Meens, Coghen et Van Volxem, lorsqu'on poursuivait en eux les hommes de la modération. MM. Van der Elst et Claes de Lembeek devaient nécessairement compter sur nos suffrages, puisque, sortis des rangs de nos adversaires, ils n'étaient repoussés par ceux-ci que comme suspects de ne pas épouser la cause du parti exalté.

D'ailleurs, en comparant les deux listes rivales, nous ne pouvions pas ne pas nous dire que le talent, le mérite personnel, l'expérience des affaires, la connaissance des besoins de l'époque et des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture donnaient à nos candidats une incontestable supériorité, dont nous avions droit d'être fiers. Si désormais la capacité, le patriotisme, les lumières sont un titre d'exclusion, c'est la Belgique qu'il faudra plaindre.

Sans doute en ce moment les Pindare de l'*Alliance* entonnent un hymne d'allégresse. Leur triomphe acheté par les intrigues, si nous en déplorons les conséquences, nous ne le leur envions point. Il n'aura pas d'influence sur les affaires du pays : la majorité gouvernementale reste debout, voilà, en un mot, le résultat général de la journée du 10 juin.

En effet, pendant que les passions politiques de toute espèce se déployaient à Bruxelles contre des hommes notables du libéralisme modéré, pendant qu'on éliminait ici, avec une stupidité inconcevable, un homme qui, dans tout pays où règnent les lumières et l'intelligence, aurait de plein droit sa place marquée au parlement, quel spectacle nous ont donné les provinces? Malgré des prévisions sinistres, malgré des cris frénétiques, car le mot n'est pas trop fort pour Namur, par exemple, nous avons vu MM. Fallon, Brabant et de Garcia de la Véga obtenir une brillante majorité. A Nivelles, où l'on a tout fait pour passionner les esprits, M. Lehon a dû s'incliner devant le beau succès de MM. Mercier, de Mérode et Jonet. Enfin, Malines, placée au centre de trois villes si profondément remuées par l'agitation politique, a montré un calme, une union, un esprit de concorde inaltérable ; sa députation entière viendra remplir avec le même zèle patriotique à la chambre un mandat incontesté. Les élections de la Flandre occidentale ont offert en général le même caractère.

Le parti exagéré à Bruxelles a remporté un succès d'amour-propre sur le libéralisme moins avancé. Ses véritables conquêtes, il comptait les faire ailleurs : Nivelles, Louvain et Namur devaient être pour lui le théâtre d'une victoire décisive, d'une victoire de principes. Sur ces trois champs de bataille, où il avait voulu surtout faire l'essai de ses forces, il n'en a essuyé qu'une déroute plus complète, plus éclatante.

En définitive, la majorité gouvernementale est ce qu'elle était la veille du 10 juin. Pour le grand orateur à la taille de qui le succès d'hier n'a pas ajouté une ligne, il restera, comme par le passé, isolé au milieu de la chambre qu'il ennuie et qu'il continuera de fatiguer par des discussions intempestives, irritantes peut-être pour l'opinion publique, mais stériles pour la prospérité du pays. Quelques hommes précieux par l'entente des intérêts financiers, agricoles, industriels, commerciaux, n'y apporteront pas, il est vrai, le tribut de leurs lumières; mais l'*Alliance* l'a voulu! »

Le même journal dit encore au sujet des élections d'Anvers, dont nous avons fait connaître hier le résultat :

« A Anvers, les candidats de l'opposition ont triomphé. MM. Cogels et Smits sont remplacés par MM. Veydt et Loos : les mandats de MM. Osy et Rogier ont été renouvelés.

» Si nous nous affligeons de ce résultat, ce n'est pas pour l'opinion que nous représentons ; c'est pour la ville d'Anvers elle-même. Elle s'est laissé égarer par des préventions sans cause, et au nom d'intérêts qui n'étaient pas menacés, qui ne pouvaient pas l'être, elle s'est jetée dans les bras de l'opposition. C'est un faux calcul : Anvers ne tardera pas à s'en apercevoir. Elle s'est mise à la dévotion de quelques meneurs habiles qui, sous prétexte de faire fleurir l'âge d'or du commerce, ont exploité son mécontentement, pour satisfaire des passions politiques. On lui a fait croire que ses intérêts obtiendraient d'autant plus facilement satisfaction qu'ils seraient défendus par des hommes hostiles au pouvoir et à la majorité ; on lui a cité l'exemple de Liége ; et, à l'aide de ce sophisme, on lui a arraché un acte de fâcheuse ingratitude.

» Nous ne dirons rien de la lutte elle-même, ni des moyens honteux auxquels on a eu recours pour éliminer du parlement deux de ses anciens députés. Nous préférons laisser parler le *Journal d'Anvers* qui a pu observer les choses de près; voici comment il s'exprime :

« « Les élections seraient l'un des amusemens les plus innocens du gouvernement représentatif, si on y apportait de la conviction et de la bonne foi. Mais, lorsqu'on approche de l'époque électorale, le sentiment public, les consciences individuelles sont de suite attirés vers un spectacle pompeusement annoncé, dirigé ordinairement par quelques hommes habiles et qui a pour but de cacher une intrigue politique sous le prétexte spécieux de l'intérêt public.

» « Les auxiliaires naturels de ces intrigues sont le mensonge et la calomnie. Aussi pouvons-nous assurer que depuis dix jours on a imprimé à Anvers plus d'audacieux mensonges, plus d'impudentes flatteries qu'il n'y en avait été imprimé pendant 25 ans. Les pamphlets anonymes et les journaux ont concouru à cette distribution d'injures, de fausseté et de fallacieuses insinuations. On a voulu faire d'Anvers une machine à mutations ministérielles; on a rapproché les hommes et les choses les plus disparates ; élevé sur un gigantesque piédestal les passions révolutionnaires et l'ambition personnelle ; on a rendu le gouvernement complice de la marche de la nature. Les choses ont été portées à cet excès que nous avons entendu des libéraux éclairés et de bonne foi désavouer ce système honteux de fables et de déceptions mensongères. Ils comprenaient que les hommes sages ne recourent jamais à ces cris et à ces fureurs.

» « Lorsque cette fièvre délirante sera passée et que les choses seront revenues à leur état normal, on rougira d'avoir été entraîné à soutenir une cause personnelle et politique qui, quoi qu'on en dise, est à jamais perdue. » »

---

## Droit de visite.

L'échange des ratifications du nouveau traité pour la suppression de la traite ont eu lieu.

«Nous nous réjouissons, dit à ce sujet le *Times*, de ce événement de si bon augure pour le maintien de la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre ait accompagné le rétablissement et le retour aux fonctions de sa carrière officielle du ministre des affaires étrangères de France. L'arrangement d'une question qui a donné naissance à tant d'irritation sans fondement de l'autre côté du détroit, et à un si vif désir de notre côté d'éviter une collision fatale entre deux grands états, par suite de l'accomplissement de leurs engagemens mutuels, dans l'intérêt de la cause de l'humanité; cet arrangement est une réponse victorieuse aux détracteurs et aux querelleurs qui s'efforcent de convertir leur dépit de parti en jalousie et en hostilités nationales. La querelle qui tenait à la virulence de leurs propres discours et la question pour laquelle ils auraient voulu que d'autres affrontassent les hasards de la guerre ont fourni une preuve nouvelle et la plus frappante de la confiance et de la bonne foi mutuelles des deux gouvernemens, et donnent une nouvelle garantie à la paix du monde. Nous ne sommes pas étonnés que l'opposition française soit fâchée de ce qu'une mesquine dispute, dont elle avait le mérite d'inventer, ait abouti à une solution si inopportune, et, bien que nos confrères les journaux anglais n'aient jamais partagé cette jalousie à l'égard du droit de visite, le traité est attaqué par les antagonistes du gouvernement dans les deux pays précisément dans le même esprit d'interprétation absurde et extravagante. Nous les laisserons se débattre entre eux et nous bornerons nos remarques à ces considérations de vérité et de sens commun, que la masse du public, au dedans et au dehors, préfère aux inventions les plus ingénieuses de l'animosité et de l'esprit de parti.

» Les adversaires anglais de la nouvelle convention disent que la nation française se livrerait à l'infâme trafic de la traite, elle n'était arrêtée, dans des opérations de cette nature, par les croiseurs anglais armés de mandats de visite dans les mers d'Afrique. Jamais il n'a été articulé de calomnie plus honteuse ni plus dénuée de fondement contre la France, même par les hommes qui depuis quatre ans s'étudient à parodier les imputations ridicules et malveillantes de certains journaux français contre l'Angleterre. Non seulement cette assertion n'est pas prouvée, mais c'est même le contraire qui est prouvé de la manière la plus évidente. Nous répétons notre conviction que la traite n'est pas plus faite par les Français que par les Anglais. Un fait isolé comme celui du *Marabout* n'est pas plus concluant que celui de l'*Augusta* ou le procès de M. Zulueta. Il y a, en vérité, dans les chambres françaises un parti des Indes-Occidentales, de même qu'il y en a un dans la chambre des communes.

» Les intérêts des propriétaires coloniaux sont représentés directement par certains agens salariés, qui font partie de la législature française. Ils ont fait d'énergiques efforts pour attiser le feu de l'hostilité contre l'Angleterre, en haine de la politique suivie par elle dans ses colonies des Indes-Occidentales ; une grande partie de l'esprit anti-anglais peut être attribuée à la corruption systématique qu'on emploie vis-à-vis de la presse et à sa défense éhontée de l'esclavage dans les chambres. Mais qu'a-t-on gagné par ces efforts? A-t-on forcé le gouvernement à reconnaître leur supériorité et à s'écarter de la grande marche d'humanité et de liberté à laquelle la France a si longtemps travaillé? Au contraire, en place du droit de visite, on a contraint les gouvernemens de France et d'Angleterre à aviser à de nouveaux modes de répression, et à s'entendre sur des moyens d'attaque bien plus rigoureux. Se proposait-on comme but l'abolition de la traite? On a rendu sa poursuite dix fois plus périlleuse qu'elle n'était sous l'empire des stipulations inefficaces des anciens traités, grâces soient rendues à ces agens des Indes-Occidentales, si c'est à eux qu'est due une convention qui a changé matériellement l'attitude de la France, et qui a ajouté à cette puissance un des adversaires les plus formidables et les plus actifs de la traite. Le gouvernement français a si peu baissé pavillon devant cette coalition coloniale, qu'au même moment où il conclut de nouvelles obligations pour la suppression de la traite, il fait passer à de fortes majorités dans les deux chambres la loi la plus importante qui ait été encore proposée en France, tendant à l'abolition définitive de l'esclavage. Ce premier pas fait vers l'émancipation, cette loi est plus pré-

---

pour le loyal artisan que vous avez appris à aimer depuis votre enfance? Rougir, est-ce d'avoir été pour sa mère la fille la plus tendre? Rougir, est-ce d'avoir enduré, sans jamais vous plaindre, pauvre petite, mille souffrances, d'autant plus poignantes que les personnes qui vous les faisaient subir n'avaient pas conscience du mal qu'ils vous faisaient? Pensait-on à vous blesser, lorsqu'au lieu de vous donner votre modeste nom de Madeleine, disiez-vous, on vous donnait toujours, sans y jamais songer, un surnom ridicule et injurieux? Et pourtant pour vous, que d'humiliations, que de chagrins dévorés en secret!...

— Hélas! mademoiselle, qui a pu vous dire?

— Ce que vous n'aviez confié qu'à votre journal, n'est-ce pas? Eh bien, sachez donc tout... Florine, mourante, m'a avoué ses méfaits. Elle avait eu l'indignité de vous dérober ces papiers, forcée d'ailleurs à cet acte odieux par les gens qui la dominaient;... mais ce journal, elle l'avait lu.... Et, comme tout bon sentiment n'était pas éteint en elle, cette lecture où se révélaient votre admirable résignation, votre triste et pieux amour, cette lecture l'avait si profondément frappée qu'à son lit de mort, elle a pu m'en citer quelques passages, m'expliquant ainsi la cause de votre disparition subite, car elle ne doutait pas que la crainte de voir divulguer votre amour pour M. Agricol n'eût causé votre fuite.

— Hélas! il n'est que trop vrai, mademoiselle.

— Oh! oui, — répétait amèrement Adrienne, — ceux qui faisaient agir cette malheureuse, savaient bien où portait le coup... ils ne sont pas à leur essai;... ils vous réduisaient au désespoir;... ils vous tuaient... Mais, aussi... pourquoi m'étiez-vous si dévouée? Pourquoi les aviez-vous devinés? Oh! ces robes noires sont implacables, et leur puissance est grande, — dit Adrienne en frissonnant.

— Cela épouvante, mademoiselle.

— Rassurez-vous, chère enfant; vous le voyez, les armes des méchants tournent souvent contre eux, car, du moment où j'ai su la cause de votre fuite, vous m'êtes devenue plus chère encore. Dès lors j'ai fait tout au monde pour vous retrouver; enfin, après de longues démarches, ce matin seulement, la personne que j'avais chargée du soin de découvrir votre retraite, est parvenue à savoir que vous habitiez cette maison. M. Agricol se trouvait chez moi, il m'a demandé à m'accompagner.

— Agricol! — s'écria la Mayeux en joignant les mains; — il est venu...

— Oui, mon enfant, calmez-vous... Pendant que je vous donnais les premiers soins,... il s'est occupé de votre pauvre sœur;... vous le verrez bientôt.

— Hélas!... mademoiselle, — reprit la Mayeux avec effroi; il sait, sans doute?

— Votre amour? Non, non, rassurez-vous, ne songez qu'au bonheur de vous retrouver auprès de ce bon et loyal frère.

— Ah!... mademoiselle, qu'il ignore toujours... ce qui me causait tant de honte que j'en voulais mourir... Soyez béni, mon Dieu! il ne sait rien...

— Non; ainsi plus de tristes pensées, chère enfant, pensez à ce digne frère, pour vous dire qu'il est arrivé à temps pour nous épargner des regrets éternels,... et, à vous... une grande faute... Oh! je ne vous parle pas des préjugés du monde, à propos du droit que possède la créature de rendre à Dieu une vie qu'elle trouve trop pesante... Je vous dis seulement que vous ne deviez pas mourir, parce que ceux qui vous aiment et que vous aimez avaient encore besoin de vous.

— Je vous croyais heureuse, mademoiselle. Agricol était marié à la jeune fille qu'il aime et qui fera, j'en suis sûre, son bonheur... à qui pouvais-je être utile?

— A moi, d'abord, vous le voyez... Et puis qui donc vous dit que M. Agricol n'aura jamais besoin de vous? Qui vous dit que son bonheur ou celui des siens durera toujours, ou ne sera pas éprouvé par de rudes atteintes? Et lors même que ceux qui vous aiment auraient dû être à tout jamais heureux, leur bonheur était-il complet sans vous? Et votre mort qu'ils se seraient peut-être reprochée, ne leur aurait-elle pas laissé des regrets sans fin?

— Cela est vrai, mademoiselle, — répondit la Mayeux, — j'ai eu tort;... un vertige de désespoir m'a saisie, et puis,... la plus affreuse misère nous accablait... nous n'avions pas pu trouver de travail depuis quelques jours... nous vivions de la charité d'une pauvre femme que le choléra a enlevée... Demain ou après, il nous aurait fallu mourir de faim.

— Mourir de faim,... et vous saviez ma demeure...

— Je vous avais écrit, mademoiselle; ne recevant pas de réponse, je vous croyais blessée de mon brusque départ.

— Pauvre chère enfant, vous étiez, ainsi que vous le dites, sous l'influence d'une sorte de vertige dans ce moment affreux. Aussi n'ai-je pas le courage de vous reprocher d'avoir un seul instant douté de moi. Comment vous blâmerais-je? N'ai-je pas aussi eu la pensée d'en finir avec la vie?

— Vous, mademoiselle! — s'écria la Mayeux.

— Oui... j'y songeais... lorsqu'on est venu me dire que Florine, agonisant, voulait me parler;... je l'ai écoutée; ses révélations ont tout-à-coup changé mes projets; cette vie sombre, morne, qui m'était insupportable, s'est éclairée tout-à-coup; la conscience du devoir s'est éveillée en moi : vous étiez sans doute en proie à la plus horrible misère, mon devoir était de vous chercher, de vous sauver; les aveux de Florine me dévoilaient de nouvelles trames des ennemis de ma famille isolée, dispersée par des chagrins navrans, par des pertes cruelles; mon devoir était d'avertir les miens de dangers qu'ils ignoraient peut-être, de les rallier contre l'ennemi commun. J'avais été victime d'odieuses manœuvres; mon devoir était d'en poursuivre les auteurs, de peur qu'encouragés par l'impunité, ces noires ne fissent de nouvelles victimes. A la suite de pensée du devoir, des forces, j'ai pu sortir de mon sanctuaire, avec l'aide de l'abbé Gabriel, prêtre sublime, oh! sublime... l'idéal du vrai chrétien... mon frère adoptif de M. Agricol, j'ai entrepris courageusement la lutte... Que dirai-je, mon enfant? L'accomplissement de ce devoir, l'espérance de vous retrouver, ont apporté quelque adoucissement à ma peine... je n'en ai pas été consolée, j'en ai été distraite... votre tendre amitié, l'oubli de votre résignation, feront le reste, je le crois... j'en suis sûre... et je bénis ce fatal amour.

Au moment où Adrienne disait ces mots, on entendit des pas rapides dans l'escalier et une voix, jeune et fraîche, qui disait :

— Ah! mon Dieu! cette pauvre Mayeux!... comme j'arrive à propos! pouvais au moins lui être bonne à quelque chose!

Et presque aussitôt Rose-Pompon entra précipitamment dans la mansarde.

Agricol suivit bientôt la grisette, et, montrant à Adrienne la fenêtre ouverte, tâcha par un signe de lui faire comprendre qu'il ne fallait pas parler à la jeune fille de la fin déplorable de la reine Bacchanal.

Cette pantomime fut perdue pour Mlle de Cardoville.

Le cœur d'Adrienne bondissait de douleur, d'indignation, de fierté, en reconnaissant la jeune fille qu'elle avait vue à la Porte-Saint-Martin, accompagnant Djalma, et qui seule était la cause des maux affreux qu'elle endurait depuis cette funeste soirée.

Puis,.. sanglante raillerie de la destinée! c'était au moment où Adrienne venait de faire l'humiliant et cruel aveu de son amour, de voir qu'apparaissait à ses yeux la femme à qui elle se croyait sacrifiée.

Si la surprise de Mlle de Cardoville avait été profonde, celle de Rose-Pompon fut pas moins grande.

Non-seulement elle reconnaissait dans Adrienne la belle jeune fille aux cheveux d'or qui s'trouvait en face d'elle au théâtre lors de l'apparition de la panthère noire, mais elle avait de graves raisons de désirer ardemment cette rencontre, si imprévue, si improbable; aussi est-il impossible de peindre le regard de joie maligne et triomphante qu'elle affecta de jeter sur Adrienne.

Le premier mouvement de Mlle de Cardoville fut de quitter la mansarde, mais non-seulement il lui coûtait d'abandonner la Mayeux dans ce moment, de donner, devant Agricol, une raison à ce brusque départ, mais une fatale cable et fatale curiosité la retint malgré sa fierté révoltée.

Elle resta donc.

Elle allait enfin voir, si cela se peut dire, *de près*, entendre et juger cette *rivale* pour qui elle avait failli mourir, cette rivale à qui, dans les transes de la jalousie, elle avait prêté tant de physionomies différentes, qu'elle expliquer l'amour de Djalma pour cette créature.

(*La suite à demain.*)

[illegible] calculée, et peut-être non moins importante que notre [illegible] de 1834, en ce qu'elle lie irrévocablement le gouvernement [illegible] accomplissement de cette tâche. Dans cinq ans, tous les nè[illegible] sur les domaines de la couronne dans les colonies françaises [illegible] sont libres. Une partie de la semaine est assurée à chaque nè[illegible] et il peut prétendre au droit de racheter sa liberté avec son [illegible]. Sa propriété et sa famille lui sont garantis; il est déjà sur [illegible] voie qui doit le conduire, par de convenables épreuves, de [illegible] de la brute aux droits et à la dignité de l'homme.

[illegible] acte semblable, enlevé sous le feu d'une opposition active [illegible] scrupule, est-il l'œuvre d'un gouvernement qui aurait [illegible] les plus vils artifices de l'intrigue diplomatique pour [illegible] à couvert sous une convention, revêtue des noms les [illegible] honorables de l'Europe, la forme la plus abominable que [illegible] prendre l'esclavage! Devons-nous croire à une conspi[illegible] entre le docteur Lushington, M. le duc de Broglie et les [illegible] des affaires étrangères des deux nations, dans le but [illegible] un crime abhorré de tous, sous le plus futile et le [illegible] des prétextes? Il suffit, sans procéder à une [illegible], d'exposer d'aussi absurdes accusations. Le sujet du [illegible] traité sera soumis à la chambre des députés lorsqu'on [illegible] un vote pour une augmentation considérable du [illegible] des petits bâtimens de la marine française destinés au [illegible] la côte d'Afrique.

[illegible] Angleterre, nous aurons certainement des occasions ul[illegible] de discuter les clauses de ce traité. Mais jusqu'à ce [illegible] original anglais de cet acte ait été présenté au par[illegible] il est impossible de commenter avec précision la misé[illegible] parfaite retraduction du français que nous avons [illegible] à un journal du soir. Personne, à moins d'être vo[illegible] aveugle, n'a pu supposer qu'un document si [illegible] plus grossières fautes de grammaire et de langue, fût [illegible] signé par le ministère anglais. Nous avons né[illegible] le temps de signaler son origine très-évidente. Mais [illegible] l'organe de l'opposition a fait, d'après les erreurs [illegible] anglais, la découverte remarquable que le traité [illegible] été rédigé par une plume française.

## Nouvelles de France.

Paris, 10 juin.

[illegible] séance du 10 juin de la chambre des députés, M. le [illegible] de la marine présente un projet de loi ayant pour ob[illegible] la marine. En vertu du nouveau traité con[illegible], dit-il, sur le droit de visite, 26 bâtimens, tant à [illegible] à la vapeur, doivent être entretenus par la France sur [illegible] viens demander à la chambre les crédits [illegible] nécessaires pour mettre en activité de service [illegible] bâtimens qui sont dans nos ports et pour la construc[illegible] de 7 bâtimens neufs. — Cette présentation est suivie d'un [illegible] assez général de satisfaction.

[illegible] ministre dépose également une ampliation du traité con[illegible] Londres, le 29 mai, et à titre d'annexe, les instructions [illegible] pour les officiers supérieurs de marine qui commande[illegible] les stations sur la côte d'Afrique.

M. Guizot, ministre des affaires étrangères, entre en ce mo[illegible] dans la salle, où il n'était pas venu depuis sa grave indis[illegible]. Il reçoit les félicitations de nombreux députés qui se [illegible] autour de son banc.

INTERPELLATION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS RELIGIEUSES.

M. [illegible]. Messieurs, la chambre se souvient du vote émis [illegible] au sujet de l'exécution des lois du royaume [illegible] une célèbre société religieuse. Ce vote n'entraîne [illegible] négociation difficile. Il n'y a point là d'intérêts dif[illegible]. Je pense donc que ce vote sera suivi d'une [illegible] solution. La dignité de la chambre comme celle du [illegible] y sont intéressées.

M. le garde-des-sceaux. Aucun fait nouveau ne s'est produit [illegible] au gouvernement de recourir aux lois dont il [illegible] l'importance de la question et l'importance de [illegible] qui a eu lieu en cette enceinte. Il prend de nouveau [illegible] de donner une solution aussitôt que les faits se [illegible].

M. [illegible]. Je fais observer qu'il s'est déjà écoulé 3 sé[illegible] notre vote. Les lois sont explicites; j'espère que [illegible] sceaux n'y fera point défaut.

[illegible] n'a pas d'autres suites.

La délibération a ensuite été reprise sur le budget des dépen[illegible]

[illegible] (de la Loire-Inférieure) s'élève contre le grand [illegible] établissemens religieux. L'opinion publique s'en [illegible] car plusieurs d'entre eux n'ont point d'autorisation. [illegible] les lois sur les associations sans autorisation avaient été exé[illegible], le gouvernement ne serait pas en ce moment obligé de [illegible] avec Rome, au sujet de ces associations illicites.

M. le garde-des-sceaux. Le gouvernement s'est préoccupé de [illegible] question. Il a fait dresser une statistique de toutes les asso[illegible] religieuses enseignantes ou hospitalières. Il s'est as[illegible] du nombre de celles qui sont pourvues d'autorisation, et [illegible] celles qui en sont dépourvues. Il a fait dresser un état de [illegible] biens mobiliers et immobiliers. Aucune donation ne leur [illegible] faite sans qu'il intervienne.

La chambre passe au budget du ministère des affaires étran[illegible].

M. Billault croit devoir saisir la dernière occasion qui se pré[illegible] d'entretenir la chambre de la position prise par le minis[illegible] vis-à-vis des puissances étrangères. Le projet de loi présenté [illegible] ouverture de la séance est une preuve de l'efficacité de l'in[illegible] de la chambre dans les affaires de ce ministère.

Le ministère en 1842, prétendait qu'il n'y avait rien à faire [illegible] le droit de visite. Tout devait aboutir à une défaite. La cham[illegible] persisté, et qu'est-il arrivé? Que le gouvernement s'était [illegible] sur tous les points, que la chambre avait été pleine de [illegible] prévu pour lui. Même chose est arrivée pour le Maroc, mais le [illegible] a été contraire. Le traité avait été signé sans pré[illegible] prévu les conséquences, et ces conséquences fatales se sont [illegible]. En Suisse, mêmes fautes ont été commises. Nous nous [illegible] d'anciens amis, dont l'alliance était précieuse. [illegible] Belgique on a laissé échapper l'occasion de faire un traité [illegible] commerce, une association de douanes qui avait un carac[illegible] politique et qui nous était demandée.

Des événemens nouveaux viennent de se produire en Espagne. Des intérêts fort délicats sont en jeu. Une conduite résolue, toute française est nécessaire, de la part du gouvernement: sera-t-elle tenue? Le passé est une réponse pour l'avenir.

Il y a 2 ans vous engagiez le ministère à intervenir diplomatiquement en faveur des Maronites. La France a toujours été la protectrice de ces tribus en Syrie. Vos recommandations n'ont point été écoutées. Aujourd'hui la Syrie est en feu; les Druses égorgent nos anciens cliens.

L'orateur, dans l'itinéraire qu'il fait en Europe, en Asie, examinant partout les affaires politiques des peuples, discutant nos intérêts, signalant partout des fautes de nos gouvernans, appelle successivement l'attention de la chambre sur la Grèce, le Mexique, le Texas, l'Amérique-Méridionale.

Il dit que peut-être, au moment où il a pris pied à Taïti, M. le ministre des affaires étrangères avait en vue le percement de l'isthme de Panama. En effet, des études sérieuses ont été faites depuis deux ans. Mais il s'est bientôt aperçu que l'Angleterre avait un intérêt opposé dans la mer des Antilles. Dès lors toute activité a cessé. Tout projet d'avenir a été annulé.

Un différend a pris naissance entre l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet du Texas. On pouvait espérer, au moins, une neutralité de la France. Il paraît malheureusement qu'elle a fait cause commune avec l'Angleterre pour s'opposer à l'annexion. La négociation sur le droit de visite coïncide aussi malheureusement avec cette résolution, et la réparation que vous réclamiez pour notre marine, vous coûte vos anciens rapports avec le gouvernement américain. Au moment de cette négociation l'agent diplomatique français à New-York a complètement changé. L'affaire était vivement engagée entre Londres et le gouvernement américain. On votait des fonds pour la guerre.

Notre diplomatie paraissait parfaitement d'accord avec celle des Etats-Unis. On comptait sur notre neutralité. En effet, quel intérêt avions-nous à intervenir dans ces affaires? Quel intérêt avions-nous à blesser un de nos alliés les plus anciens, les plus importans? Les négociations sur le droit de visite sont entamées; de ce moment la conduite de notre agent à New-York change. Il emploie son influence à détourner le gouvernement américain de ses résolutions.

*La séance continuait au départ du courrier.*

— La chambre des pairs a commencé dans sa séance d'aujourd'hui, la discussion du projet de loi sur l'armement des fortifications de Paris. Le premier orateur entendu est M. Dubouchage.

— Il n'est plus question de l'envoi d'une division navale sur les côtes du Maroc, ce qui fait supposer que le gouvernement a renoncé à l'emploi de la force pour amener l'empereur Abderrhaman à de meilleurs sentimens à l'égard de la France, qui lui a cependant donné assez de preuves de sa magnanimité. Toutefois, comme l'escadre doit rester momentanément à la hauteur des îles d'Hyères, elle sera toujours aux ordres du ministère.

—On lit dans la *Presse*: «Nous étions bien informés quand nous disions, il y a deux jours, qu'à la suite de dépêches télégraphiques qu'il n'a pas cru devoir publier, le gouvernement allait prendre des mesures contre un certain nombre d'Espagnols appartenant aux deux partis, carliste et exalté. Nous apprenons que plusieurs réfugiés, connus pour leur attachement à Espartero, ont reçu l'ordre de quitter Paris.

«Nous apprenons, en outre, que M. le comte Bresson et M. Bulwer, dont quelques journaux avaient annoncé la prochaine arrivée, ont reçu de leur gouvernement des instructions qui leur enjoignent de suivre la reine Isabelle à Barcelone et de l'accompagner pendant toute la durée de son voyage. Ces instructions leur ont été expédiées à la suite de l'abdication de don Carlos.»

—Ce n'est qu'hier, fort tard dans la soirée, que le courrier, porteur du traité de Londres ratifié par le cabinet anglais, est arrivé à Passy. M. Guizot s'est rendu immédiatement à Neuilly.

## Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 4 juin.

Le bruit court en ville que quelques carlistes ont déjà reçu le manifeste du fils aîné de don Carlos imprimé en espagnol et contenant des pensées de réconciliation et d'oubli, de gouvernement représentatif. Quelque séduisans que puissent être les [illegible] la chose sera toujours fort indigeste, dit *El Castellano*. Ce manifeste à ce qu'il paraît ressemble fort pour la rédaction à quelques-uns des articles que publiait *el Pensamiento de la nacion* et qui étaient copiés avec tant d'activité par les autres feuilles carlistes. *La Posdata* dit que ce manifeste est dû à la plume de l'abbé Balmes qui s'était rendu il y a quelque temps en France pour cet objet.

Les dernières nouvelles de Rome, reçues par le gouvernement annoncent que Mgr. Brunelli, nommé nonce de Sa Sainteté près la cour d'Espagne, devait partir bientôt de cette capitale pour Madrid.

—Le journal *la Esperanza* assure qu'au moment où le gouvernement sut la nouvelle de l'abdication de don Carlos, il en instruisit S. M. au moyen d'un courrier extraordinaire.

— On lit dans *El Tiempo*:

Un journal du matin dit que le gouvernement, à ce qu'on assure, a fait une démarche énergique et définitive relativement à la cour de Rome. Ce journal ne dit pas quelle est cette démarche, bien que l'on puisse inférer de ses paroles que c'est une déclaration que le cabinet espagnol ne fera plus de concession à la cour de Rome jusqu'à ce que Sa Sainteté ait assuré la position des intérêts nouvellement créés. Nous ignorons jusqu'à quel point cette nouvelle est exacte, et nous ne connaissons pas les moyens sur lesquels compte le gouvernement pour que ses démarches soient secondées par ses agens. Mais s'il est vrai qu'il ait pensé à donner une nouvelle tournure aux négociations, nous nous permettrons de lui dire qu'en traitant avec toutes les puissances, mais spécialement avec Rome, on doit commencer par proposer, par arranger les affaires et par prendre connaissance des intentions réelles, avant de rien accorder. Le gouvernement espagnol, puisqu'il a fait fausse route, doit s'arrêter. Il faut que le gouvernement de Rome comprenne que si le cabinet espagnol a agi contre les vœux et les intérêts du pays, il est résolu à ne pas aller plus loin et à réparer ses fautes, s'il est possible. Telle est notre pensée et celle des hommes impartiaux en Espagne et à l'étranger. Le ministère actuel s'expose grandement s'il ajoute une nouvelle bévue à celles qu'il a déjà commises, et le Saint-Siége commet aussi une grande faute, si, parce qu'il a trouvé le cabinet espagnol trop docile, il ne tient pas compte de la nouvelle situation de la nation espagnole.

*Bourse de Madrid du 4 juin.*

Beaucoup de personnes croyaient que le 3 p. c. baisserait aujourd'hui à 30. Languissant à l'ouverture de la Bourse, ces fonds ont à la clôture recouvré une certaine fermeté; ils étaient demandés à 60 j. et il y avait rareté de vendeurs à cette date. Nous ne prétendons pas dire par là, que les fonds devront monter promptement, mais tout prouve que la dépréciation actuelle n'est due qu'à une combinaison de capitalistes, dans laquelle ne sont pour rien les événemens politiques. Comme il est impossible qu'un papier dont les intérêts sont payés religieusement, reste aux prix actuels, nous croyons tôt ou tard à la hausse.

*Titre* 3 p. c. Il s'est fait 61 opérations pour une somme intégrale de 108,400,000 réaux; 4 au comptant, à 31 3/16 et 31 1/4 p. c.; une à 32 1/8 à 60 j. Les autres à 31 11/16, 7/8, 1/2, 32; 32 9/16; 32 1/4; 33; 33 1/4; 33 1/2 à diverses dates ou à volonté. Sur ces opérations, quatre ont été faites avec 1/2, 3/4 et 1 de prime.

*Titre* 5 p. c. En 19 opérations il s'est négocié 28,800,000 réaux à 21; 21 7/8; 21 1/4, 3/4 et 22 à diverses dates ou à volonté.

*Dette provisoire*, 1,602,000 réaux à 7 3/8 à 60 j. de date.

*Vales non consolidés* 50,000 à 9 p. c. au comptant.

3 p. c. 31 1/4 au c.; 32 3/8 à 60 jours. — 5 p. c. 22 à 60 jours. — *Dette provisoire*, 7 3/8 à 60 jours. — *Vales*, 9 au c.

## Nouvelles et faits divers.

On prétend que sir Robert Peel proposera incessamment au parlement d'accorder un subside de 30,000 livres au collége qui va être établi en Ecosse, sous le patronage de l'église dissidente; en même temps il présenterait un bill tendant à obliger les grands propriétaires fonciers à concéder les terrains nécessaires à l'établissement d'églises du culte dissident, lorsque la demande leur en sera faite par au moins cinquante habitans de la paroisse.

— Le *Times* cite le fait suivant à l'appui de l'opinion généralement répandue aux Etats-Unis sur l'annexation du Texas. Dans un district limitrophe, un membre du jury avait refusé de siéger, en prétextant qu'il était citoyen du Texas. Le juge américain lui ordonna d'aller occuper sa place parmi les autres membres du jury, en ajoutant que le Texas faisait partie de l'union et que tous les Texiens étaient tenus de remplir comme citoyens des Etats-Unis les devoirs du jury.

—Le *Standard* annonce, pour le 17, l'arrivée à Londres du grand-duc Constantin de Russie. De grands préparatifs sont faits à l'ambassade russe pour la réception de S. A. I.

— On écrit de Berlin, 7 juin:

La *Gazette de Haude et Spener* reproduit la déclaration que MM. d'Itzstein et Hecker ont adressée à la *Gazette de Mannheim*, et la fait suivre de l'avis suivant publié par le président de la police:

Dans la déclaration que MM. d'Itzstein et Hecker ont fait insérer dans la *Gazette de Mannheim* au sujet de leur renvoi de Berlin et des états prussiens, ils ont affirmé qu'ils étaient munis pour leur voyage de passeports en règle et visés par le ministre de Prusse à Carlsruhe.

Lorsqu'à l'hôtel où ces messieurs étaient descendus à Berlin, on leur demanda leurs passeports en vertu des prescriptions existantes, ils répondirent qu'ils n'avaient pas besoin de passeports et *qu'ils n'en avaient pas non plus*.

Aussi, conformément à leur propre déclaration, ont-ils été inscrits dans les registres de la police comme des étrangers voyageant sans passeports.

Ces messieurs, lorsqu'ils furent sommés de partir, n'ont pas fait non plus la moindre mention ni de passeports ni d'autres documens qui eussent pu leur servir de légitimation, et n'ont pas même, comme on aurait dû s'y attendre, fait connaître qu'ils fussent porteurs de passeports.

Si dans leur déclaration MM. d'Itzstein et Hecker paraissent avoir affirmé ce qu'ils étaient munis de passeports en règle, il nous semble sans vouloir entrer dans de plus amples explications, que l'exposé des *faits* ci-dessus indiqués trouve ici sa place.

Berlin, 6 juin 1845.

Au nom du président de la police:
KOEHLER.

— Les bureaux de la chambre des députés en France, ont examiné le 9 de ce mois, le projet de loi relatif à la vente des poisons. Cette question, qui intéresse la morale et la sûreté publique, a donné lieu à quelques observations sur les moyens les plus propres à prévenir le criminel usage de ces dangereuses substances. M. Boissel, député de Paris et chimiste, a indiqué dans son bureau plusieurs précautions à prendre pour le dépôt et la vente des substances vénéneuses. Quant à l'usage de l'arsenic pour la destruction des animaux, il a pensé que peut-être bientôt il serait possible de le prohiber complètement.

A Berlin, a-t-il dit, le pharmacien du Roi a employé dans ce but, avec un grand succès, une pâte dans la composition de laquelle il a fait entrer le phosphore. Le roi de Prusse a ordonné de faire expérimenter cette combinaison dans tous ses états, et de lui faire un rapport au bout d'une année pour en constater le résultat. Un autre membre, M. Delespaul, a déclaré qu'ayant eu l'occasion, comme magistrat, de se convaincre des effets funestes de l'usage de l'arsenic, il pense qu'une des meilleures dispositions réglementaires à introduire pour la vente des poisons, ce serait de proscrire le débit de l'arsenic en poudre et le débit à petites doses des poisons employés par l'industrie et les arts. Il indique un moyen de *colorer* l'arsenic à l'aide de combinaisons chimiques qui auraient l'avantage de faire reconnaître la présence de ce poison dans les alimens solides ou liquides.

— Un de ces hasards qui sont plus forts que les hommes, a fait ces jours-ci un prodige: M. Guizot et Béranger, qui ne s'étaient pas vus depuis 1830, c'est-à-dire depuis l'époque où ils étaient collègues à la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, se sont rencontrés dans le bois de Boulogne, face à face, sur le même banc et au pied d'un vieux chêne. Un long entretien aurait eu lieu entre le poète et le ministre.

— Le grand théâtre de Lyon est fermé momentanément, à la suite de scènes de tumulte suscitées, à ce qu'il paraît, par un arrêté du maire qui défend les manifestations d'improbation pendant les débuts.

— M. Levasseur, artiste aimé et estimé de l'Académie royale de musique, quitte la scène. L'admirable créateur de *Bertram* se consacrera tout entier aux leçons qu'il donne au Conservatoire.

— Le journal le *Semenario Filipino*, qui se publie à Manille, annonce qu'à partir du 1er janvier de cette année, on allait changer le calendrier de la colonie. Il y avait dans ce calendrier une particularité fort étrange ; il était toujours en arrière d'un jour, relativement aux calendriers des colonies voisines, telles que Macao et Batavia. Voici l'explication de ce fait singulier. Magellan, qui, le premier, a découvert l'archipel des Philippines, y était arrivé par l'Océan Pacifique après avoir franchi, à l'extrémité de l'Amérique du Sud, le détroit auquel il a laissé son nom. Ayant ainsi fait, depuis son départ d'Espagne, plus de la moitié du tour du monde, il n'a pas tenu compte de la différence de près de dix-sept heures dans le temps astronomique, produit par la différence des longitudes.

Il résulte que les voyageurs venant de Manille par le cap de Bonne-Espérance, croyaient, d'après le journal du bord, arriver par exemple un jeudi, le 23 septembre, et qu'en descendant à terre, ils apprenaient que c'était un mercredi, le 22 du même mois. L'étonnement que ce fait produisait sur les matelots était parfois risible. Pour faire cesser cette différence des dates, le gouverneur-général des Philippines, de concert avec l'archevêque, a décidé de faire supprimer pour cette fois le jour du 31 décembre. Le jour qui a suivi le lundi 30 décembre est devenu le mercredi 1er janvier 1845.

— Les Malais sont réputés pour commettre fréquemment des actes de piraterie. Les Chinois s'en mêlent aussi quelquefois. Dernièrement, l'*Archimède*, se rendait à Macao ; au moment de son arrivée, on retrouvait sur la côte le capitaine d'une goëlette américaine, qui avait été massacré avec plusieurs de ses matelots et jeté à la mer, à quelques jours de là, et en vue même du port.

— La quantité des céréales importées en France, ou exportées pendant les quatre premiers mois de cette année, est ainsi fixée par un document officiel qui vient d'être publié : *Importations*, froment, 20,625 quintaux métriques ; autres grains, 1,026 ; farines, 10. — *Exportations*, froment, 18,551 quintaux métriques ; autres grains, 44,449 ; farines, 15,441. Il existait en entrepôt, le 1er mai, 179,148 quintaux métriques de froment, 18,745 quintaux métriques d'autres grains, 15,826 quintaux métriques de farines.

— Le capitaine Nill, du navire anglais *le Challenge*, venant de la Côte d'Afrique, a été arrêté, à son arrivée à Liverpool, sur la dénonciation de son équipage. Il est accusé d'avoir fait mourir un jeune nègre, *Krouman*, qu'il avait embarqué comme mousse. Le crime de cet enfant a été de s'être endormi pendant le quart, en cédant à une fatigue excessive, le 2 mai dernier. Il était de très-bonne heure, le matin, quand le capitaine Hill monta sur le pont. Il fit attacher le mousse et le fouetta lui-même, et s'animant à le frapper, il substitua au bout de corde dont il se servait, la pagaie d'un canot, aussi tranchante qu'un couteau. Du premier coup, le nez de l'enfant fut séparé de sa figure, le second lui écrasa la lèvre, et le troisième littéralement lui coupa la figure en deux. Il est mort deux jours après. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le procès du capitaine s'instruit.

— On écrit de Brême (Allemagne), 3 juin :

« L'année dernière, le nombre des émigrés allemands qui se sont embarqués dans notre port a été d'environ vingt mille, et cette année, selon toutes les apparences, ce nombre sera encore beaucoup plus considérable. Déjà sept mille émigrés se trouvent réunis à Brême et partiront sous peu sur vingt navires, dont onze sont destinés pour Baltimore, sept pour New-York, un pour Philadelphie et un pour Galveston (Texas).

» La plupart des individus qui émigrent d'Allemagne sont originaires de la Bavière, de la Prusse, des deux grands-duchés de Hesse, de la Westphalie et du Hanovre.

» Le nombre total des Allemands qui ont émigré en 1844 a été de plus de quarante-cinq mille. »

# VARIÉTÉS.

## Magnétisme.

Voici une aventure qui, depuis quelques jours, fait grand bruit dans les environs de Paris, où l'authenticité en est attestée par nombre de gens.

Le 28 mai dernier, un jeune homme de dix-neuf ans, le sieur B..., fils unique d'un riche fermier de la commune de Wuissons, près Antony, canton de Lonjumeau, partit de chez son père avec une voiture attelée de trois chevaux, sous la conduite d'un charretier, pour aller charger une voiture de pavés sur le rocher de Saulx-les-Chartreux, dont la distance de la commune de Wuissons est de huit kilomètres.

Le chargement de la voiture effectué, le charretier part avec l'équipage pour Paris ; le jeune B... suit la voiture jusqu'à Lonjumeau ; là, il rencontre un jeune fermier de ses amis, le sieur R..., de la commune de Chilly. Après une courte station dans un café de Lonjumeau, R... invite B... à dîner chez lui, dont la demeure n'est éloignée de la commune de Wuissons que de deux kilomètres ; on dîna bien, mais sans excès. A huit heures du soir, R... reconduisit B... jusqu'à moitié chemin ; il ne restait pas à faire à ce dernier plus d'un quart d'heure de chemin pour arriver sous le toit paternel.

Cependant le lendemain matin, les sieurs et dame B... étaient dans une mortelle inquiétude : leur fils n'était pas rentré à la maison. Sans perdre de temps, ils rassemblèrent plus de soixante habitans de Wuissons, et on fit des recherches. Près d'une mare assez étendue et très-profonde, appelée la Gironde, on trouva une lettre de voiture dont le fils B... était porteur ; cette découverte fit soupçonner qu'un crime avait été commis ; on sonda la mare avec de longues perches, on ne trouva rien.

Les recherches continuèrent pendant trois jours : on explora à pied, à cheval et même en charrette, pour découvrir de plus loin, tous les champs des environs, sans arriver à aucun résultat. On eut l'idée d'aller à Paris chercher des chiens de Terre-Neuve pour les faire plonger dans la mare ; l'expérience fut faite et n'amena rien. Chaque jour on venait à Paris, on s'informait, on allait à la Morgue ; la gendarmerie de Lonjumeau, la garde nationale furent mises sur pied ; on battit la campagne dans tous les sens, le jour et la nuit.

Dans la nuit du vendredi au samedi, on rencontre deux braconniers qui, à l'aide de filets, chassaient aux cailles et dénichaient les œufs de perdrix ; on les arrête, et ils sont conduits à Longumeau.

Ce même jour, samedi, dans la matinée, M. le préfet de Seine-et-Oise était à Lonjumeau, présidant le conseil de revision des jeunes conscrits. On eut recours à lui, et à l'instant il transmit des ordres à la plus grande partie des brigades de gendarmerie du département.

Désespérés de si longues recherches demeurées jusqu'alors sans résultat, les sieur et dame B..... se rappelèrent avoir entendu parler des merveilles du magnétisme, et, dans leur désolation, ils se rendirent à Paris écouter le rêve d'une somnambule. Ceci se passait toujours dans la journée de samedi.

« Votre fils n'est pas mort, leur dit la somnambule ; je le vois sur un rocher, il en descend, il suit une voiture jusqu'à un bourg. Là, il va dîner avec un de ses amis ; je les vois tous deux à table ; ils se quittent sur la route... Un peu après, je vois votre fils arrêté par deux hommes ; ils l'emmènent : ils le font boire, mais je ne sais quelle boisson... Dès ce moment je perds votre fils de vue, je ne sais ce qu'il devient, mais il n'est pas mort ; il reviendra, et lui-même ne saura ce qu'il est devenu pendant ces trois jours, il reviendra demain matin dimanche. »

De retour à Wuissons, les parens du jeune B.., firent part aux habitans du faible espoir que leur avait donné la somnambule. La nouvelle se répand dans les communes environnantes ; la singularité de la disparition de ce jeune homme aimé de tous, le merveilleux des paroles de la somnambule, la coïncidence des deux hommes arrêtés avec ce qu'elle raconte, échauffent toutes les têtes, exaltent toutes les imaginations. Le dimanche matin, toutes les routes sont couvertes de monde ; tous les sentiers, toutes les issues par lesquels ont peut se rendre à Wuissons, sont garnis de curieux. On attend, on regarde, on craint, on espère... Enfin, à onze heures du matin la diligence d'Orsay passe, s'arrête, un jeune homme en descend et se jette dans les bras de sa mère : c'était le jeune B...

On le questionne ; il confirme en tous points le récit de la somnambule ; après avoir quitté son ami R... et se rendant à Wuissons, il a été arrêté par deux hommes qui l'ont fait boire. Depuis ce moment, il ne se rappelle rien, il ne sait ce qu'on a fait de lui pendant trois jours ni où on l'a mené ; seulement, dans la nuit de samedi, une femme l'a conduit du lieu où il avait été déposé au village de Saint-Aubin. Là, elle le laissa au milieu de la rue en lui disant : « Une voiture passe dans ce village, qui vous rendra chez vous. » B... exécuta ce que lui avait dit cette femme et revint ainsi chez ses parens.

Toutes les questions qui lui ont été adressées n'ont pu amener d'autres réponses. A ces renseignemens bien vagues, il faut cependant ajouter cette circonstance importante que sa montre et 10 fr. qu'il avait sur lui ont été volés.

Nous avons pris de nouveaux renseignemens, dit la *Gazette des Tribunaux*, sur ce fait que les partisans du magnétisme ne manqueront pas sans doute de signaler comme un des plus merveilleux résultats obtenus jusqu'à ce jour. Ces renseignemens, que nous recevons de témoins oculaires et de la famille même du jeune Baticle, ont complètement confirmé la véracité de notre récit ; et, sans avoir à nous prononcer sur un fait aussi étrange, nous devons en maintenir l'authenticité.

C'est le mercredi que Baticle avait disparu, et le samedi suivant on n'avait pu encore obtenir aucune nouvelle. Tout ce qu'on savait, c'est qu'il était parti avec un charretier pour aller charger une voiture de pavés dans une commune voisine. Depuis, on ne l'avait pas revu, et la disparition de ce jeune homme, connu par tous pour un excellent sujet, avait jeté l'alarme dans toute la commune. Après d'inutiles recherches, la mère de Baticle eut la pensée de consulter une somnambule, et samedi elle se rendit chez M. Marcillet, rue St-Lazare, 55, qui est connu depuis longtemps par les curieuses expériences d'Alexis, son somnambule ordinaire, et qui, en l'absence d'Alexis, mit Mme Baticle en rapport avec la somnambule Marie.

D'après ce que nous rapporte un témoin oculaire de cette séance, il ne fut rien dit à Marie du fait sur lequel elle était consultée, et son premier mot fut pour rassurer Mme Baticle sur l'existence de son fils. Elle commença par désigner le costume du jeune Baticle au moment où il avait quitté la ferme de son père ; elle indiqua la couleur des chevaux attelés à la charrette : « Il s'est arrêté près d'une mare, dit-il ; mais rassurez-vous, son corps n'y est pas... » On avait, en effet, trouvé près de cette mare une lettre de voiture dont était porteur Baticle, et l'on avait cru qu'il avait pu y être précipité. Enfin la somnabule donna tous les détails que nous avons déjà reproduits, indiquant qu'elle voyait Baticle avec deux hommes dont elle donna le signalement, et dans un lieu qu'elle désigna aussi ; enfin elle annonça que, le lendemain dimanche, Baticle reviendrait à Wuissons.

On sait le reste et comment tous les habitans de la commune, prévenus de cette étrange prophétie, virent Baticle descendre de voiture, le lendemain à neuf heures. Son pantalon était déchiré comme l'avait indiqué la somnambule. Un autre détail avait été donné, c'était qu'il avait reçu un coup au bras. Aussi, l'un des parens, émerveillé de la réalisation des faits prédits, l'interrogea-t-il vivement sur cette blessure. Baticle déclara qu'il n'était pas blessé. Nous avons dit par erreur que Baticle avait été victime d'un vol ; le bruit en avait en effet couru dans le pays, mais ce fait était inexact, il n'a été ni pronostiqué par la somnambule, ni déclaré par Baticle. Ce jeune homme, interrogé sur l'emploi de son temps, a donné, de son côté, des détails qui sont venus confirmer ceux annoncés.

Voilà les faits. Que la science les commente, les interprète, les explique : ce n'est pas notre affaire. Nous tenons seulement à maintenir l'exactitude de notre récit.


## Théâtre-Royal-Français.

*Samedi* 14 *juin* 1845. (Représentation n.° 14.)

SECONDE REPRÉSENTATION DE Mlle BOUVARD.

**LA REINE DE CHYPRE.**

Mlle BOUVARD remplira le rôle de *Catarina*.

Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.



# ANNONCES.

***Ter Persse,***

om eerstdaags te worden uitgegeven bij den Boekh[illegible]

**VAN WEELDEN**, te *'s Gravenhage*

**DE ZESDE**

DER

**STAATKUNDIGE BRIEVEN**

LE

**GÉNÉRAL TOM POUCE AU THÉATRE DU VAU[illegible]**

***à Paris.***

Le Théâtre du Vaudeville vient d'obtenir un de ces succès [illegible] nos jours. Chaque soir la recette est de 4000 fr. et cette vogue [illegible] tiée par tous les journaux qui ont rendu compte de la pièce du [illegible] de MM. Clairville et Dumanoir. Voici, en effet, en quels termes [illegible] compte de la première représentation qui a eu lieu le 5 mai :

« Tom-Pouce, dit *le Siècle*, est le plus joli petit enfant qu'on [illegible] giner ; nous avons été admis à le visiter dans son cabinet de [illegible] impossible d'être mieux fait et plus proportionné ; ses yeux très [illegible] jours une expression joyeuse, sa bouche est bien dessinée. On [illegible] faire une idée de l'intelligence que Dieu a placée dans ce petit [illegible]

On lit dans *le Constitutionnel* : « Un tableau véritablement [illegible] curieux c'est celui qui représente Tom-Pouce dans son boudoir [illegible] des plus élégans orné de glaces et de meubles de soie. Tom-Pouce [illegible] d'une robe de chambre chamarrée, se roule sur ses divans, reçoit [illegible] mire, fait sa toilette, caresse le menton de sa blanchisseuse. [illegible] vre sa correspondance, qu'il châtie un valet maladroit, et s'em[illegible] cap du costume du Grand-Frédéric, pour aller combattre le [illegible] Et puis, Tom-Pouce, vainqueur, monte triomphalement dans sa [illegible] putienne, attelée de ses quatre chevaux nains et flanquée, de [illegible] pière, de deux myrmidons à grande livrée. »

« Quant au général, dit *le Commerce*, il est réellement plus [illegible] prospectus eux-mêmes ne le disent. Parmi les bouquets de fleurs [illegible] été jetés et dont l'un — doux péril — a failli l'écraser, il en était [illegible] que lui, pour le moins. Tom-Pouce, quelque part que les au[illegible] fourré, dans une botte, dans un nid d'oiseau, dans un pâté, [illegible] trop à son aise. »

Le *Charivari*, à son tour, remarque : « que l'administration du Vaudeville a monté la pièce dans laquelle Tom-Pouce paraît [illegible] extraordinaire et un soin vraiment tout particulier. »


## Cours des Fonds Publics

***Bourse d'Amsterdam du 10 Juin.***

| | | Int. | cours 9 juin. | ou[illegible] |
|---|---|---|---|---|
| Pays-Bas | Dette active | 2½ | — | 6[illegible] |
| | Dito dito | 3 | — | 77[illegible] |
| | Dito en liquidation | 3 | — | — |
| | Dito dito | 4 | — | 100[illegible] |
| | Dito des Indes | 4 | — | [illegible] |
| | Syndicat | 4½ | — | [illegible] |
| | Dito | 3½ | — | [illegible] |
| | Société de Commerce | 4½ | 153 7/8 | [illegible] |
| | Act. du lac de Harlem | 5 | — | [illegible] |
| | Chemin de fer du Rhin | 4½ | — | 112[illegible] |
| | Act. du Chemin de fer Holland. | | — | [illegible] |
| | Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 | 5 | — | 10[illegible] |
| | Dito dito 1828 & 1829 | 5 | — | 10[illegible] |
| | Inscript. au Grand Livre | 6 | — | [illegible] |
| Russie | Certificats au dito | 6 | — | [illegible] |
| | Dito inscriptions 1831 & 1833 | 5 | — | 10[illegible] |
| | Emprunt de 1840 | 4 | — | [illegible] |
| | Id. chez Stieglitz et Comp. | 4 | — | [illegible] |
| | Passive | 5 | — | [illegible] |
| | Dette différée à Paris | | — | [illegible] |
| Espagne | Deferred | | — | [illegible] |
| | Ardoins | 5 | — | [illegible] |
| | Dito | 3 | — | [illegible] |
| | Coupons Ardoins | | — | [illegible] |
| | Obligations Goll. & Comp. | 5 | — | [illegible] |
| Autriche | Dito métalliques | 5 | — | [illegible] |
| | Dito dito | 2½ | — | [illegible] |
| France | Inscriptions du Grand-Livre | 3 | — | [illegible] |
| Pologne | Actions 1836 | | — | [illegible] |
| Brésil | Emprunt à Londres 1839 | | — | [illegible] |
| | Id. id. 1843 | | — | [illegible] |
| Portugal | Obligations à Londres | 2½ | — | [illegible] |

Toute l'attention de notre bourse s'est portée aujourd'hui [illegible] espagnols. Encore aujourd'hui ils étaient offerts en baisse et [illegible]

Les fonds hollandais se sont bien soutenus, avec des affaires [illegible] en intégrales.

*Cours de l'argent* : Prêt à garantie 5 %, prol. 3½ %.

*Derniers prix à 5 heures* : 2½ % 63 7/8 à 15/16 ; Ardoins 23 3/16.

***Bourse de Paris du 10 Juin.***

| | | Int. | cours 9 juin. | ou[illegible] |
|---|---|---|---|---|
| France | Cinq pour cent | | — | [illegible] |
| | Trois pour cent | | — | [illegible] |
| | Emprunt Ardoin | | — | [illegible] |
| Espagne | Anc. différée | | — | [illegible] |
| | Nouv. dito | | — | [illegible] |
| | Passive | | — | [illegible] |
| Naples | Certificats Falconet | 2½ | — | [illegible] |
| Pays-Bas | Dette active | 2½ | — | — |
| | Dette active | 3 | — | [illegible] |
| Belgique | Dito | | — | [illegible] |
| | Banque belge | | — | [illegible] |
| États-Unis | Obligations de la Banque | | — | [illegible] |

***Bourse d'Anvers du 11 Juin.***

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % [illegible] té différée ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Gênes [illegible] après la Bourse (2½ heures), Ard. 24 1/16.

***Bourse de Londres du 9 Juin.***

3 % Cons. 93 7/8, 99. — 2½ % Holl., 63 1/2, 5/8. — 4 % [illegible] 29 3/4, 5/8. — 3 % 41 5/8, 7/8. — Portug. 67, 68. — Russes 112 [illegible]

***Bourse de Vienne du 5 Juin.***

Métalliques, 5 % 113 1/2. — Dito, 4 % ». — Dito [illegible] de fl 500, 157 1/2. — Lots de fl. 250, 129 7/8. — Actions de la [illegible]


**LA HAYE**, chez **Léopold Lebenberg**, Libraire [illegible]

Dépôt-général à Amsterdam chez M. Scheffer [illegible] *Beursstraat*; et à Rotterdam, chez S. van Rey[illegible]